

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 25 novembre 2024 modifiant la répartition par spécialité des postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine ouverts au titre de l'année 2024

NOR : MICB2430843A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 25 novembre 2024 :

La répartition des postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine ouverts, au titre de l'année 2024, est modifiée comme suit :

- concours externe : 20 postes ;
- concours interne : 7 postes.

La répartition par spécialité des postes ouverts au concours externe est modifiée comme suit :

- spécialité « archéologie » : 4 postes ;
- spécialité « archives » : 7 postes (dont 2 pour le ministère des armées et 1 pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères) ;
- spécialité « monuments historiques et inventaire » : 3 postes ;
- spécialité « musées » : 5 postes (dont 1 pour le ministère des armées) ;
- spécialité « patrimoine scientifique, technique et naturel » : 1 poste pour le ministère des armées.

La répartition par spécialité des postes ouverts au concours interne est modifiée comme suit :

- spécialité « archéologie » : 1 poste ;
- spécialité « archives » : 3 postes (dont 1 pour le ministère des armées) ;
- spécialité « monuments historiques et inventaire » : 1 poste ;
- spécialité « musées » : 2 postes.